

Simplexification du formulaire de demande CMU-C/ACS

La demande est plus simple pour la **CMU-C**, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, et l'**ACS**, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé. **Le nouveau formulaire est plus facile à compléter.** Il y a moins de documents et de papiers à fournir (pièces justificatives). Le formulaire de demande de CMU-C ou d'ACS se trouve en ligne sur ameli (espace «Assurés»). Il est possible de le compléter directement sur l'écran en toute sécurité. Il suffit de l'imprimer et de le signer. **Après signature, il suffit d'envoyer tous les documents à la CPAM.**

Le formulaire se présente sur 4 pages, précédées d'une notice explicative.

► La notice

Elle précise les renseignements attendus. Elle donne des informations sur les 4 conditions d'attribution de la CMU-C ou de l'ACS, la composition du foyer, les ressources à ne pas déclarer, et les ressources à déclarer.

► L'imprimé

- Page 1. La première page de l'imprimé reste dédiée à la **composition du foyer**. Cette page intègre une rubrique « Vous-même et les personnes bénéficiaires d'aides ».

- Page 2. La deuxième page de l'imprimé permet de déclarer les **ressources perçues** par le demandeur et les membres de son foyer. Il peut s'agir de cocher une case ou d'indiquer le montant perçu. Certains types de ressources sont recueillis à partir des avis fiscaux à joindre à la demande.

La liste des documents (ou « pièces justificatives ») à joindre au dossier a été réduite.

- Les pages 3 et 4 concernent le choix de l'**organisme complémentaire** qui gèrera la CMU-C en fonction de votre situation. Les informations importantes relatives aux enjeux du choix de l'organisme complémentaire ont été maintenues en introduction.

Plus simple, sur internet.



Le formulaire de demande de CMU-C ou d'ACS se trouve en ligne sur ameli (espace «Assurés»). Il est possible de le compléter directement sur l'écran en toute sécurité.

Il suffit de **l'imprimer** et de **le signer** avant de l'envoyer à votre Caisse.

Votre signature est exigée **en fin d'imprimé**. Elle atteste de l'exactitude de l'ensemble des informations mentionnées (composition du foyer, ressources, choix de l'organisme,...). Les déclarations peuvent faire l'objet d'un contrôle.

Attention

Le formulaire doit être **intégralement complété** pour permettre la prise en charge de votre dossier.

Tous les éléments demandés vous concernant doivent être fournis pour éviter des délais supplémentaires de traitement.

Pour vérifier si votre dossier est complet, n'hésitez pas à prendre un RDV auprès d'un conseiller de l'Assurance Maladie. Téléphone : **36 46**, (service 0,06 € /min. + prix appel).

Vous n'avez pas internet ?

Pour accéder à ameli.fr et imprimer votre demande

- ⇒ espaces dédiés de la CPAM de l'Yonne avec ses agences de Sens et Auxerre (libre service) ;
- ⇒ Maison de Service au Public de votre secteur (MSAP) ;
- ⇒ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- ⇒ Renseignements complémentaires auprès de votre mairie pour connaître l'accès internet le plus proche.

Vous pouvez envoyer votre dossier par voie postale à l'adresse unique de votre Caisse d'Assurance Maladie :

CPAM de l'Yonne
Dossiers CMU-C / ACS
1-3, rue du moulin
89024 AUXERRE CEDEX



Aucun mail n'est envoyé pour vous demander des informations confidentielles ou vos coordonnées bancaires. En cas de doute, consultez les **notifications** dans votre compte ameli.

3646 Service 0,06 € / min.
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Pour faciliter les réponses à vos questions, pensez à vous munir de votre carte Vitale avant de contacter votre CPAM

Renseignements complémentaires sur www.ameli.fr